

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour** (art. 10 LTr)

- Varmann SA, 2738 Court  
Atelier de décolletage  
5 ho, 2 f  
25 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

### **Travail de jour à deux équipes** (art. 23 LTr)

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion  
Injection plastique, découpage, bobinage, assemblage, traitements  
8 ho, 24 f  
24 avril 2000 au 28 avril 2001
- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion  
Découpage  
4 ho, 4 f  
24 avril 2000 au 28 avril 2001
- SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay  
Usinage, étampage et montage  
20 ho, 6 f  
1<sup>er</sup> mai 2000 au 5 mai 2001 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Nivarox-FAR SA, 2400 Le Locle  
atelier de réglage, rue du Dr-Schwab 32, 2610 Saint-Imier  
4 f  
15 mai 2000 au 19 mai 2001
- Henri Prétat SA, 2900 Porrentruy  
groupes de matriçage à chaud  
4 ho, 2 f  
22 mai 2000 au 26 mai 2001

### **Travail de nuit ou travail à trois équipes** (art. 17 ou 24 LTr)

- Varmann SA, 2738 Court  
Atelier de décolletage  
1 ho  
25 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion  
Injection plastique  
4 ho  
24 avril 2000 au 28 avril 2001  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- SAK Auto Kabel AG, 2950 Courgenay  
Usinage, étampage et montage  
9 ho  
1<sup>er</sup> mai 2000 au 5 mai 2001 (renouvellement)
- R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgeny  
Atelier des presses  
6 ho  
28 mai 2000 au 2 juin 2001  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Moulins de Granges SA, 1523 Granges-près-Marnand  
Fabrication d'aliments expansés à base de céréales et farines animales  
1 ho  
23 avril 2000 au 28 avril 2001

#### **Travail du dimanche** (art. 19 LTr)

- Indtec Industrialisation et Technologie SA, 1950 Sion  
Injection plastique  
2 ho  
23 avril 2000 au 28 avril 2001

#### **Travail continu** (art. 25 LTr)

- Tiropack SA, 1680 Romont  
Ligne d'extrusion et ligne de coupage  
20 ho  
21 mai 2000 au 12 janvier 2002 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Dubois & Dépraz SA, 1345 Le Lieu  
atelier d'usinage  
2 ho, 4 f  
22 mai 2000 au 1<sup>er</sup> juillet 2000  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- API Portescap, 2300 La Chaux-de-Fonds  
ateliers de fabrication des micro-moteurs à Marly  
2 ho, 40 f  
1<sup>er</sup> mai 2000 au 3 mai 2003 (modification)

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Complications SA, 2117 La Côte-aux-Fées  
fabrication d'ébauches  
2 ho, 4 f  
1<sup>er</sup> mai 2000 au 3 mai 2003 (renouvellement)
- Guillod-Günther SA, 2300 La-Chaux-de-Fonds  
tournage – fraisage acier  
6 ho  
17 avril 2000 au 21 avril 2001
- Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez  
usine d'embouteillage de 13-Cantons  
20 ho  
3 avril 2000 au 5 avril 2003 (renouvellement)
- Sources Minérales Henniez SA, 1525 Henniez  
usine d'embouteillage d'Henniez-Village: production des jus de fruits  
Granini et Hohes C et du Virgin Ice Tea  
14 ho  
3 avril 2000 au 5 avril 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

6 juin 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail